



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : M. Christian Ouellette, Président. Mmes, MM. les membres de la Table

DATE : 13 décembre 2022

OBJET : Nouveau site web

POUR DÉCISION

1. OBJECTIF

Que le conseil mandate le directeur général à lancer un appel de propositions en vue de retenir les services d'une firme spécialisée dans la conception de site web pour un montant n'excédant pas 20 000 \$.

2. MISE EN CONTEXTE

Le site web actuel de la TPECS a été réalisé via la plateforme Weebly. Celui-ci a l'avantage d'être facile d'utilisation et sa création fut peu dispendieuse. Toutefois, celui-ci a pour principale lacune sa gestion documentaire. En effet, la plateforme a été pensée afin de répondre aux besoins de microsites nécessitant peu de documentation. À mesure que les séances s'accumulent, il devient ardu pour le personnel de gérer efficacement la documentation. De plus, une refonte pourrait permettre de réfléchir à une meilleure communication avec les représentants au sein des commissions de la CMM ainsi qu'au conseil d'administration de l'ARTM.

3. RECOMMANDATION

CONSIDÉRANT que l'année financière 2022 pourrait se solder par un bénéfice net d'environ 100 000 \$

Il est recommandé

Que le conseil mandate le directeur général à lancer un appel de propositions en vue de retenir les services d'une firme spécialisée dans la conception de site web pour un montant n'excédant pas 20 000 \$.